

CFE et taxe foncière : les impôts locaux à la charge de l'entreprise

Déclarer, payer et contrôler les impôts fonciers

PUBLIC

Toute personne ayant besoin de connaître les principes de fonctionnement des impôts fonciers payés par les entreprises

PRÉ-REQUIS

Avoir des notions de comptabilité souhaitables pour l'analyse « taxe foncière » des comptes d'immobilisations

NIVEAU D'EXPERTISE

Fondamentaux

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Dispositif de formation structuré autour du transfert des compétences
- Acquisition des compétences opérationnelles par la pratique et l'expérimentation
- Apprentissage collaboratif lors des moments synchrones
- Parcours d'apprentissage en plusieurs temps pour permettre engagement, apprentissage et transfert
- Formation favorisant l'engagement du participant pour un meilleur ancrage des enseignements

SATISFACTION ET EVALUATION

- L'évaluation des compétences sera réalisée tout au long de la formation par le participant lui-même (auto-évaluation) et/ou le formateur selon les modalités de la formation.
- Evaluation de l'action de formation en ligne sur votre espace participant :
 - ▶ A chaud, dès la fin de la formation, pour mesurer votre satisfaction et votre perception de l'évolution de vos compétences par rapport aux objectifs de la formation. Avec votre accord, votre note globale et vos verbatims seront publiés sur notre site au travers d'Avis Vérifiés, solution Certifiée NF Service
 - ▶ A froid, 60 jours après la formation pour valider le

Code
1306

Durée
2 jours / 14 heures

Tarif Inter*
1 807 € HT

*Repas inclus (en présentiel)

Objectifs pédagogiques

- Valider le principe d'imposition de l'entreprise aux différents impôts locaux
- Contrôler la valeur locative figurant sur les avis d'imposition de taxe foncière et de CFE
- Respecter les obligations déclaratives et de paiement
- Faire valoir les droits de l'entreprise

Programme de la formation

Engagement

Vous vous engagez dans votre formation. Connectez-vous sur votre espace participant et complétez votre questionnaire préparatoire. Votre formateur recevra vos objectifs de progrès. Auto-évaluez vos compétences pour suivre vos progrès à l'issue de votre formation.

Valider le principe d'imposition de l'entreprise aux différents impôts locaux

S'approprier le schéma de fonctionnement des principaux impôts directs locaux

- La CET (Contribution économique territoriale) et ses deux composantes : la CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) et la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises)
- La taxe foncière
- Quiz : identifier qui du propriétaire ou du locataire d'un local, personne physique ou morale, est redevable de l'impôt

Vérifier que l'entreprise est bien imposable à la taxe foncière et à la CET

- Le principe d'imposition : biens ou activités imposables
- Le principe de l'annualité
- Les personnes imposables
- Les principales exonérations
- Cas pratique : créer une fiche d'audit pour vérifier l'assujettissement de l'entreprise à la taxe foncière et à la CFE

transfert de vos acquis en situation de travail

- Suivi des présences et remise d'une attestation individuelle de formation ou d'un certificat de réalisation

ACCOMPAGNEMENT FORMATION À DISTANCE

En cas de nécessité, une assistance technique et pédagogique est joignable entre 8h30 et 18h (jours ouvrés):

- par téléphone : 01 83 10 10 10
- par mail : care-formation@lefebvre-dalloz.fr

Une réponse immédiate est apportée ; si besoin, le demandeur est mis en relation avec un expert dans un délai maximum de 48h.

Contrôler la valeur locative imposable figurant sur les avis de taxe foncière et de CFE

Recenser les biens fonciers de l'entreprise, imposables à la taxe foncière et à la CFE

- La notion de biens fonciers : bâtiments ; installations foncières...
- Les biens imposables
- La période de référence et la notion de disposition
- Quiz : à partir d'une liste d'immobilisations, de photos ou de situations données, identifier les biens passibles de taxe foncière

Définir la méthode d'évaluation de la base taxable des biens fonciers

- La notion de valeur locative, base d'imposition de la CFE et de la taxe foncière
- La distinction entre locaux professionnels et locaux industriels
- La méthode d'évaluation des locaux professionnels
- La méthode d'évaluation des locaux industriels
- Cas pratique : à partir de situations données, identifier la méthode d'évaluation qui doit être retenue

Déterminer la valeur locative foncière des locaux professionnels en méthode tarifaire

- Les étapes du calcul des bases d'imposition : définir la catégorie et les surfaces imposables ; rechercher le secteur d'évaluation ; rechercher le tarif de la catégorie ; rechercher l'application d'un coefficient de localisation ; rechercher le coefficient de neutralisation pour chaque impôt et par collectivités
- L'application éventuelle du « planchonnement » ou du « lissage »
- La mise à jour de la valeur locative via « DECLOYERS »
- Le calcul de la base nette
- La méthode de calcul alternative : l'appréciation directe
- Cas pratique : calculer la VLF d'un local professionnel non industriel
- Cas pratique : vérifier la base d'un avis de taxe foncière et de CFE avec la fiche de calcul d'un local
- Cas pratique : calculer une valeur locative neutralisée et « planchonnée » puis la cotisation lissée

Calculer la valeur locative foncière des locaux industriels en méthode comptable

- La détermination du prix de revient
- L'actualisation du prix de revient
- L'application du taux et des coefficients de revalorisation
- Les abattements applicables
- Cas pratique : calculer la VLF d'un établissement industriel en méthode comptable

Respecter les obligations déclaratives et de paiement

Souscrire les déclarations fiscales

- Taxe foncière : cas de souscription, déclarations associées et délais (Modèle 6660-REV, Modèle U et modèle IL)
- CFE : établissements nouveaux (1447-C) ou modifications d'établissements déjà exploités (1447-M)
- Cas pratique : identifier et renseigner les déclarations à effectuer en tant que propriétaire ou locataire

Respecter le calendrier et les modalités de paiement des différents impôts locaux

- La taxe foncière sur les propriétés bâties
- La CFE
- Synthèse : établir le calendrier récapitulatif des impôts locaux de l'entreprise

Faire valoir les droits de l'entreprise

Bénéficiaire des réductions et dégrèvements existants

- Les exonérations permanentes ou facultatives
- Le plafonnement de la CET en fonction de la valeur ajoutée
- Cas pratique : calculer le montant d'un dégrèvement issu du plafonnement en fonction de la valeur ajoutée

Contester la valeur locative retenue par l'administration fiscale

- Réclamer les dégrèvements en cas d'erreur ou de surévaluation de la valeur locative
- Se défendre face à l'administration fiscale en cas de contrôle de la valeur locative
- Cas pratique : identifier les points-clés d'une réclamation contentieuse

Transfert

Votre parcours de formation se poursuit dans votre espace participant. Connectez-vous pour accéder aux ressources, auto-évaluer vos compétences acquises pendant votre formation et faciliter la mise en œuvre de vos engagements dans votre contexte professionnel.

A noter

En amont et en aval de la formation, le positionnement pédagogique sera effectué à l'aide d'un questionnaire d'auto-positionnement.

Prochaines sessions

PARIS

- 7-8 Oct. 2026
- 2-3 Nov. 2026
- 10-11 Déc. 2026

A DISTANCE

- 9-10 Jul. 2026 – Session Garantie
- 7-8 Oct. 2026
- 2-3 Nov. 2026
- 10-11 Déc. 2026

AIX-EN-PROVENCE

- 7-8 Oct. 2026
- 2-3 Nov. 2026
- 10-11 Déc. 2026

BORDEAUX

- 7-8 Oct. 2026
- 2-3 Nov. 2026
- 10-11 Déc. 2026

CHAMBERY

- 7-8 Oct. 2026
- 2-3 Nov. 2026
- 10-11 Déc. 2026

GRENOBLE

- 7-8 Oct. 2026
- 2-3 Nov. 2026
- 10-11 Déc. 2026

LILLE

- 7-8 Oct. 2026
- 2-3 Nov. 2026
- 10-11 Déc. 2026

LYON

- 7-8 Oct. 2026
- 2-3 Nov. 2026
- 10-11 Déc. 2026

MARSEILLE

- 7-8 Oct. 2026
- 2-3 Nov. 2026
- 10-11 Déc. 2026

MONTPELLIER

- 7-8 Oct. 2026
- 2-3 Nov. 2026
- 10-11 Déc. 2026

NANTES

- 7-8 Oct. 2026
- 2-3 Nov. 2026
- 10-11 Déc. 2026

NICE

- 7-8 Oct. 2026
- 2-3 Nov. 2026
- 10-11 Déc. 2026

NIORT

- 7-8 Oct. 2026
- 2-3 Nov. 2026
- 10-11 Déc. 2026

PAU

- 7-8 Oct. 2026
- 2-3 Nov. 2026
- 10-11 Déc. 2026

RENNES

- 7-8 Oct. 2026
- 2-3 Nov. 2026
- 10-11 Déc. 2026

ROUEN

- 7-8 Oct. 2026
- 2-3 Nov. 2026
- 10-11 Déc. 2026

STRASBOURG

- 7-8 Oct. 2026
- 2-3 Nov. 2026
- 10-11 Déc. 2026

TOULOUSE

- 7-8 Oct. 2026
- 2-3 Nov. 2026
- 10-11 Déc. 2026

TOURS

- 7-8 Oct. 2026
- 2-3 Nov. 2026
- 10-11 Déc. 2026

